

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce quatrième jour de décembre 2018, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain et Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Dilan Dumont et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Absent : Monsieur Dave Landry, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2018-12-142 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018
5. Approbation des comptes
6. Correspondance - Directeur général/Maire
7. Dépôt du registre des déclarations des élus relatives aux dons et autres avantages reçus
8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
9. Présentation des arrérages de taxes pour l'année 2018
10. Dépôt du projet de règlement numéro r 187-2018 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2019, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange et de recyclage, et pour la vidange des installations septiques et avis de motion
11. Montant applicable porté au fonds cumulé réservé aux sinistres majeurs pouvant survenir dans notre municipalité pour l'année 2019
12. Acceptation de l'offre de services pour services juridiques en droit municipal et en droit du travail
13. Renouvellement 2019 pour le contrat d'entretien et de soutien des applications PG Systèmes
14. Cotisation annuelle 2019-2020 au réseau biblio du Bas-Saint-Laurent
15. Utilisation du surplus accumulé non affecté pour l'année financière 2018
16. Demande d'aide financière – procédures d'alerte et de mobilisation / volet 1
17. Responsable du déneigement de la toiture du centre communautaire pour la saison 2018-2019

18. Salaire des employés municipaux pour les années 2019, 2020 et 2021
19. Budget de fonctionnement 2019 pour le comité des activités de Saint-Athanase / nomination d'un(e) représentant(e) du comité auprès de la direction générale de la municipalité
20. Appui au cercle des fermières du Québec
21. Fermeture du bureau municipal / vacances de Noël 2018
22. Rapport des élu(e)s
Bibliothèque (Madame la conseillère Andrée Lebel)
RIDT (Monsieur le maire André Saint-Pierre)
23. *DIVERS*
24. Deuxième période de questions
25. Clôture de la séance
26. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 7 JANVIER 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié séance tenante, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

2018-12-143 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 tel que rédigé, puisque conformes aux délibérations.

2018-12-144 APPROBATION DES COMPTES / NOVEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de novembre 2018 depuis la dernière séance du conseil en date du 6 novembre 2018 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de vingt-deux mille neuf cent cinquante-neuf dollars et sept sous (22 959,07 \$), soit une somme de vingt-et-un mille neuf cent onze dollars et vingt-sept sous (21 911,27 \$) pour la Municipalité, et de mille quarante-sept dollars et quatre-vingt sous (1 047,80 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires étaient disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 6 novembre jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 4 décembre 2018

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Monsieur André St-Pierre, maire, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- Madame Francine Bernier responsable du projet communautaire « Rendez-vous intergénérationnel » qui aura lieu le dimanche 3 février 2019, demande d'accorder la gratuité pour l'utilisation de la salle du centre communautaire pour la tenue de cette activité.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS RELATIVES AUX DONNÉES ET AUTRES AVANTAGES REÇUS

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité fait rapport aux membres de ce conseil qu'aucune déclaration écrite relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et qui excède 200 \$ n'a été produite à la direction générale de la municipalité par un membre de ce conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Messieurs André Saint-Pierre, Pierre Després, Dilan Dumont, Denis Patry, et Mesdames Chantale Alain et Andrée Lebel, remettent au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité leur déclaration respective des intérêts pécuniaires des élus.

Ces déclarations seront déposées dans les archives de la municipalité et devront être amendées par l'élu suite à tout changement survenu en cours d'année relativement aux informations contenues dans sa déclaration initiale.

**2018-12-145 PRÉSENTATION DES ARRÉRAGES DE TAXES
POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QU'un état détaillé des arrérages de taxes pour l'année 2018 a été présenté aux membres du conseil;

	Année 2017	Année 2018
INTÉRÊTS	25,65 \$	40,59 \$
ÉCHUS COURANT	11 455,42 \$	15 500,54 \$
NON ÉCHUS	15,00 \$	
ÉCHUS 1 ANS	1 018,71 \$	1 187,97 \$
ÉCHUS 2 ANS	-24,76 \$	-36,31 \$
ÉCHUS 3 ANS	-2,63 \$	-12,75\$

TAXES MUNICIPALES À RECEVOIR : 12 487,39 \$ 16 680.04 \$

ATTENDU QU'un rapport comprenant la liste des propriétaires en défaut de paiement pour les taxes 2018, préparée par la direction générale de la municipalité et datée du 4 décembre 2018, a été remis aux membres du conseil et déposé dans les archives de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil prennent acte du dépôt de la liste des arrérages de taxes au 4 décembre 2018 préparée par la direction générale de la municipalité;

QUE les membres de ce conseil, après étude du rapport, demandent à la direction générale de la municipalité de faire parvenir aux personnes identifiées sur cette liste une lettre recommandée les informant qu'à défaut de paiement, les procédures judiciaires appropriées en recouvrement de taxes impayées seront prises contre elles, sans autre avis ni délai.

QUE les membres de ce conseil, après étude du rapport, demandent à la direction générale de la municipalité de faire parvenir aux personnes identifiées sur cette liste une lettre recommandée les informant que leur propriété sera mise en vente en justice pour défaut de paiement sans autre avis ni délai;

2018-12-146

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 187-2018 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019, LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET AVIS DE MOTION

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général de la Municipalité déclare que le projet de règlement numéro R 187-2018 a pour objet de fixer, pour l'année 2019, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques. Il est entendu que ce règlement a une incidence financière importante, plus particulièrement quant aux revenus engendrés par la municipalité pour l'exercice financier de l'année 2019.

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et fixer, pour l'année 2019, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques;

ATTENDU QUE les coûts pour le service de police sont assumés par les municipalités;

ATTENDU QUE le coût pour assurer ce service est estimé à une somme approximative de 18 100 \$ pour l'année 2019;

ATTENDU QU'une taxe spéciale doit être établie afin de couvrir les coûts pour le Service de police.

ATTENDU QU'une taxe spéciale doit être établie pour l'année 2019 afin de couvrir une partie des dépenses du Centre communautaire.

ATTENDU QUE les coûts reliés au service de la dette pour le remboursement du prêt pour le règlement numéro R-144-2012 tombe à échéance le 10 décembre 2019;

ATTENDU QUE le capital à rembourser est de 83 000 \$ plus les intérêts de 4 825.60 \$, pour un total de 87 825.60 \$;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications versera une partie de la subvention attribuée pour ce programme soit 62 502,10 \$ qui sera affectée à la somme à rembourser au 10 décembre 2019;

ATTENDU QUE le coût pour assurer le remboursement du capital et des intérêts pour l'année 2019 s'élève ainsi à la somme de 25 323,50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement numéro R 187-2018 soit déposé;

QUE les chiffres correspondant aux divers taux prévus par ce projet de règlement seront précisés lors de l'adoption du règlement à une séance ultérieure de ce conseil;

QUE le conseil ordonne et statue par ce projet de règlement ce qui suit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 187-2018 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019, LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ARTICLE 1 : Le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2019 est fixé à un pourcentage à être déterminé avant l'adoption du budget conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 2 : Le taux de la taxe foncière spéciale identifiée ci-dessous est fixé pour l'année 2019 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le premier janvier 2019.

Taxe foncière spéciale

Sûreté du Québec 0,08/100 \$

Les loisirs municipaux 0,06/100 \$

Règlement # R-144-2012 0,12/100 \$

(Bibliothèque et complexe municipal)

ARTICLE 3
(TARIFICATION) Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2019 à 170 \$ par logement, par commerce et par

chalet, que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

Le conseil fixe le tarif pour la collecte et la disposition des ordures ménagères pour les chalets du Lac des Huards à 85 \$ par chalet.

Le conseil fixe le tarif pour la vidange des installations septique à 100 \$, par habitation, par commerce et 50 \$ par chalet, et érablière que le logement soit occupé ou vacant, le tarif s'applique.

ARTICLE 4 : le taux d'intérêt s'applique à toutes les taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la Municipalité et est désormais fixé à 17% à compter du 1^{er} janvier 2019 (17% de 2010 à 2018).

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R 187-2018 AYANT POUR OBJET DE FIXER, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019, LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE ET DE RECYCLAGE, ET POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La conseillère Madame Andrée Lebel donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil elle présentera, pour adoption, le règlement numéro R 187-2018 ayant pour objet de fixer, pour l'année financière 2019, les taux de la taxe foncière générale et des taxes spéciales, les tarifs de compensation pour le service de vidange, et de recyclage et pour la vidange des installations septiques et demande une dispense de lecture, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

2018-12-147 MONTANT APPLICABLE PORTÉ AU FONDS CUMULÉ RÉSERVÉ AUX SINISTRES MAJEURS POUVANT SURVENIR DANS NOTRE MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE les élus municipaux sont tenus de fournir et d'autoriser les ressources financières et autres moyens nécessaires pour l'instauration d'une sécurité civile efficace et assurez une intervention coordonnée en matière de sécurité civile pour faire face aux menaces et aux sinistres majeurs réels qui pourraient survenir dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QU'un montant de 3 020 \$ pour l'année 2019, représentant 10 \$ per capita de la population de Saint-Athanase selon les dernières données disponibles retrouvées dans le décret 1213-2017 publié dans la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, du 27 décembre 2017 soit versé dans le Fonds cumulé réservé aux sinistres majeurs pouvant survenir dans notre municipalité pour l'année 2019;

**2018-12-148 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES
POUR SERVICES JURIDIQUES EN DROIT
MUNICIPAL ET EN DROIT DU TRAVAIL**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une (1) offre de services pour services juridiques en droit municipal et en droit du travail dans la gestion des affaires courantes de la municipalité;

ATTENDU QUE l'offre de services a été proposée par la firme d'avocats Moreau Avocats inc.;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette offre de services et après analyse :

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte, pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, l'offre de services de consultations juridiques « Première ligne » de Moreau Avocats inc., tel que décrit dans ladite offre datée du 7 novembre 2018 et déposée dans les archives de la municipalité.

**2018-12-149 RENOUVELLEMENT 2019 POUR LE CONTRAT
D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES
APPLICATIONS PG SYSTÈMES**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

QUE soit renouvelé le contrat d'entretien et de soutien des applications P.G. Solutions, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, au montant de six mille sept cent cinquante-quatre dollars et soixante-dix-neuf sous (6 754.79 \$) taxes incluses.

2018-12-150 COTISATION ANNUELLE 2019-2020 AU RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité adhère de nouveau, pour les années 2019 et 2020, au réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

QUE la contribution municipale pour l'année comprise entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 s'élève à la somme de mille sept cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-quatre sous, (1 770,84 \$) taxes incluses.

FACTURE ANNUELLE – RÉSEAU BIBLIO	2018-2019		2019-2020	
Citoyens	309		302	
Contribution municipale – Taux	4,52 \$	1 396,88 \$	4,66 \$	1 407,32 \$
	TPS 5%	69,83 \$		70,37 \$
	TVQ 9,975%	139,32\$		140,38 \$
	Total	1 605,83 \$		1 618,07 \$
LICENCE SYMPHONY	2018-2019		2019-2020	
Habitants	309		302	
Taux	0,43 \$	132,87 \$	0,44 \$	132,88 \$
	TPS 5%	6,65 \$		6,64 \$
	TVQ 9,975%	13,25 \$		13,25 \$
	Total	152,77		152,77 \$

2018-12-151 UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise les vérificateurs comptables à utiliser, au 31 décembre 2018, toute somme jugée nécessaire dans le poste 55 99100 000 attribué au surplus accumulé non affecté pour combler, si applicable, tout déficit budgétaire de la municipalité pour l'année financière 2018.

2018-12-152 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION / VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et

des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de quatre mille cinq cents dollars (4 500\$), dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent cinq mille quatre cents dollars (5 400\$), et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins neuf cents dollars (900\$) ;

QUE la municipalité autorise le directeur général de la municipalité, Monsieur Marc Leblanc, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**2018-12-153 RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT DE LA
TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR
LA SAISON 2018-2019**

ATTENDU QUE les élus municipaux sont tenus de fournir et autoriser les ressources financières et autres moyens nécessaires pour l'instauration d'une sécurité civile efficace et assurer une intervention coordonnée en matière de sécurité civile pour faire face aux menaces et aux sinistres majeurs réels qui pourraient survenir;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont opté pour un déneigement préventif du Centre communautaire suite aux recommandations de la firme Actuel Conseil inc. concernant l'état du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité engage, sur demande, l'entreprise *Déneigement de toiture* de Pohénégamook, propriété de Monsieur Jeanvyé Gagnon, pour effectuer le déneigement du toit du Centre communautaire;

2018-12-154 SALAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise une augmentation du salaire des employés municipaux de 3% annuellement pour les années 2019, 2020 et 2021 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018-12-155 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 POUR LE COMITÉ DES ACTIVITÉS DE SAINT-ATHANASE / NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DU COMITÉ AUPRÈS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

QU'un budget de fonctionnement de 775 \$ soit exceptionnellement alloué au Comité des activités de Saint-Athanase pour l'année 2019;

QUE les dépenses admissibles à cette allocation sont, notamment : organisation du Party des chasseurs, lettres circulaires, activités de bricolage (Père Noël), activités semaine de relâche, publicité pour activités diverses, papeterie, location de costume, etc.;

QUE le comité recevra les dates de tombée et de parution de l'Info Municipal pour l'année 2019 et qu'il est invité à profiter de cette occasion pour faire paraître les activités ou autres sujets.

QUE le comité pourra utiliser la lettre circulaire si la date de parution de l'Info Municipal ne concorde pas avec le besoin du moment et ce, pour un maximum de 5 fois pour l'année 2019.

QUE la Municipalité soutienne le comité dans l'organisation de ses activités et que, conséquemment, une communication adéquate entre un(e) représentant(e) du comité et la direction générale de la municipalité soit établie sur une base régulière par voie de présence personnelle au bureau municipal, par voie de courriels ou par voie téléphonique;

QU'à cette fin, le comité fasse connaître à la direction générale de la municipalité le nom et les coordonnées de la personne qu'il désigne pour fin de communication avec la direction générale et ce, pour l'année 2019.

QUE le comité fasse connaître, auprès de la direction générale de la municipalité, les besoins entre autres, logistiques, matériels, et en ressources humaines reliés aux activités mises sur pied par le comité et ce, dès que la date de l'activité est prévue au calendrier;

QU'une personne responsable du comité devra être désignée pour remettre les factures et compléter un tableau détaillé (*Tableau fourni par la Municipalité*) des dépenses encourues au cours de l'année et le remettre au directeur général au plus tard le 31 octobre 2019.

2018-12-156 APPUI AU CERCLE DES FERMIERES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Athanase reconnaît la contribution exceptionnelle des Cercles de Fermières du Québec au sein de nos communautés.

**2018-12-157 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL /
VACANCES DE NOËL 2018**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période de Noël du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Deux citoyens ont adressé quelques questions aux membres du conseil et ces derniers ont été satisfaits des réponses reçues.

CLÔTURE

A 20 h 17 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.